



## Contrat de ruralité pour le territoire du Pays Chaunois

### THEMATIQUE DE RATTACHEMENT DU PROJET : REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES

#### Fiche-projet 4 : Soutenir le commerce de proximité et le dynamisme économique du territoire.

##### Le contexte local :

**Le Pays Chaunois reste aujourd'hui marqué par une forte évasion commerciale vers les grandes zones commerciales de Saint-Quentin (principalement), de Laon et de Soissons.** Il est en effet estimé à plus de 30% (soit environ 100 M€ / an) la part du pouvoir d'achat de nos ménages qui échappent aux commerçants de notre territoire.

De plus, le développement exponentiel du e-commerce et du m-commerce a accéléré les baisses de chiffres d'affaires des commerçants locaux, notamment de ceux situés dans les centres villes et les centres bourgs.

Malgré les efforts réalisés depuis plusieurs années par les communes et intercommunalités du territoire pour endiguer cette évasion commerciale, force est de constater que les habitudes de consommation des ménages bénéficient très largement aux grandes surfaces et au commerce en ligne.

**Toutefois, sur la période récente, une tendance au « consommer mieux » et au « consommer local » s'est progressivement mise en place.** Cela représente très certainement une opportunité pour les acteurs économiques du territoire car ils sont en mesure d'apporter une réponse pertinente et adéquate. La proximité doit favoriser la revitalisation des zones rurales et doit permettre aux habitants de consommer « local », de « manger local » (exemple : vente en circuit court). De plus, pour les personnes âgées isolées et pour les personnes dépourvues de moyens de locomotion, la présence d'une offre commerciale de proximité est indispensable car elle permet à ces habitants d'accéder aux biens de consommation « courants ». Cette présence revêt par ailleurs une dimension sociale forte car permet de rompre avec l'isolement.

##### Les enjeux et les objectifs poursuivis :

**Le PADD du SCoT du Pays Chaunois prévoit le renforcement du secteur commercial.** En effet, le commerce est un secteur stratégique de développement. Il fonde en partie l'attractivité des communes, par le niveau de service qu'il procure aux habitants actuels et futurs. Son développement doit être néanmoins maîtrisé, pour qu'il participe au développement urbain de manière cohérente et durable. Les orientations du SCoT concernant le secteur commercial sont les suivants :

- développer l'offre à Chauny et sur Viry-Nouveau, qui sont les pôles commerciaux principaux du territoire. Il s'agit de renforcer ces pôles, notamment dans le secteur de l'équipement de la maison et de la personne, et dans celui de la culture, qui souffrent aujourd'hui d'une forte évasion commerciale ;
- valoriser le centre-ville de Tergnier, par une requalification de l'offre et de l'environnement marchand ;
- conforter le développement du centre commercial de Beautor ;
- revitaliser l'offre à la Fère ;
- conforter l'offre commerciale dans les pôles relais de Blérancourt, Saint-Gobain, et la développer à Coucy-le-Château-Auffrique ;
- maintenir les commerces de proximité dans les communes rurales.

Dans le but d'approfondir la connaissance de l'existant et d'avoir la vision la plus exhaustive possible des opportunités économiques du pays Chaunois, le syndicat mixte souhaiterait réaliser, avec l'aide des chambres consulaires, un schéma de développement économique sur le modèle de ce qui a été fait à Villers-Côtterets. Il pourra notamment comprendre un recensement des friches sur le territoire du Pays Chaunois et une réflexion sur leur valorisation future. En fonction des opportunités identifiées, la thématique de la réutilisation des friches pourra être approfondie au cours de la vie du contrat.

**Les projets concourant à atteindre cet objectif :**

**Il s'agit de soutenir les actions en faveur de la création, du développement mais surtout du maintien d'activités commerciales dans les centres villes et dans les centres bourgs.**

Il conviendra également de soutenir les projets concourant à améliorer les espaces urbains situés à proximité des commerces et ceux contribuant à relancer la dynamique commerciale sur le territoire. L'ambition du contrat de ruralité est aussi de dépasser l'opposition entre rural et urbain et de travailler à mettre en cohérence ces deux espaces.

Pour atteindre l'objectif opérationnel de la présente fiche-projet, les premières opérations suivantes peuvent être indiquées, dont les crédits de financement seront analysés lors de la négociation de la convention financière annuelle :

<b>Intitulé de l'opération</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>
Création d'une salle de restauration pour l'accueil de groupes au restaurant le Griffon de Blérancourt	Commune de Blérancourt

Réalisation d'une étude d'opportunité pour la création d'un hôtel-restaurant à Courbes	Commune de Courbes
Acquisition et réhabilitation d'un bar restaurant en vue du maintien de l'activité	Commune de Pinon
Réhabilitation de surfaces commerciales en centre-ville (rue de la République) de La Fère	Commune de La Fère
Réhabilitation de surfaces commerciales en centre-ville (Place Paul Doumer) de La Fère	Commune de La Fère
Réalisation d'un schéma de développement économique : dès 2017 ?	À déterminer

### **Les partenaires**

<b>Partenaires techniques</b>	<b>Partenaires financiers possibles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chambres consulaires</li> <li>- Communes</li> <li>- Intercommunalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Union Européenne</li> <li>- État</li> <li>- Intercommunalités/communes</li> <li>- Conseil régional</li> </ul>

### **Les résultats attendus**

- Réduction de l'évasion commerciale ;
- Nombre d'activités commerciales créées et reprises ;
- Connaissance fine de la situation économique du territoire.